

COMMUNE DE TALMAS

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 24 JUIN 2026 à 20H00**

L'an Deux Mille Vingt-Six, le Vingt-Quatre Juin, à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire.

Etaient présents : M. BLOCKLET, M. JANOSKOVA, M. LARTIQUE, Mme DHAUSSY-PREVOT, M. CAGNART, M. BORDET, M. HOULLIER, Mme DENIS, Mme QUENOT, M. DEBUYSSCHER, Mme LEGAY-SOBO, Mme LIEVENS, M. JOLLY

Étaient excusés et ont donnés pouvoir : Mme OUTREQUIN donne pouvoir à M. JANOSKOVA
Mme LASSAL donne pouvoir à M. LARTIQUE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Sabine DENIS

Date de la convocation : 18 juin 2026

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte à 20H05

Monsieur le Maire demande l'ajout de trois points à l'ordre du jour :

- Taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- Mise en place d'un coffre-fort électronique
- Recensement 2027

A l'unanimité l'ajout de ces points sont approuvés.

1 Approbation des deux derniers Comptes-Rendus

Monsieur BLOCKLET demande aux membres du Conseil leur approbation concernant les derniers procès-verbaux du 29 avril et du 05 juin 2026.

Vote : A l'unanimité des présents, les procès-verbaux sont validés.

2 Subvention exceptionnelle aux forains

Délibération 42/26

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que l'année dernière la commune avait attribué une subvention exceptionnelle de 250 € aux forains en plus des tickets de manèges afin de les encourager à revenir cette année.

Monsieur Le Maire propose de reconduire cette subvention pour cette année.

Vote : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver une subvention de 250 € à chaque forain en plus des tickets de manège.

3 Modification de la commission d'Appel d'Offres

Délibération 43/26

Monsieur BLOCKLET fait part que la Préfecture de la Somme a observé une anomalie sur la délibération concernant la composition de la commission d'appel d'offres. Celle-ci doit être composée d'un président de droit, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants. Or la commission est composée de quatre titulaires et d'un suppléant.

Monsieur Le Maire propose de procéder à une nouvelle composition de cette commission.

Président de droit : M. Patrick BLOCKLET

Délégués titulaires : M. Yann JANOSKOVA, M. Éric BORDET, M. Guillaume HOULLIER

Délégués suppléants : M. Arnaud DEBUYSSCHER, M. Cédric CAGNART, M. Gilles LARTIQUE

Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de voter les élus nommés ci-dessus dans la commission d'appel d'offres.

4 Ecole les Arondes

a) Souhait d'encadrement ATSEM CP/GS

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que lors de la réunion du conseil d'école du vendredi 19 juin dernier, les effectifs de la rentrée septembre 2027 ont été annoncés comme suit :

7 Petite section, 15 Moyenne section, 12 Grande section, 7 CP, 12 CE1, 8 CE2, 12 CM1 et 19 CM2.

Il a été demandé la mise à disposition d'un ATSEM pour la classe des CP/GS sur quatre demi-journées par semaine, car la classe est séparée en deux parties, ce qui ne permet pas d'avoir une surveillance sur tous les élèves.

Suite à l'étude du planning de l'agent concerné, il serait possible de mettre l'agent à disposition seulement deux demi-journées par semaine, soit le mardi et le jeudi, car les missions prévues sur le temps consacré doivent être réparties sur le reste de la semaine. Le budget communal ne permet pas de recruter un nouvel agent.

Madame QUENOT indique qu'il pourrait être possible de mettre à disposition un service civique de la part de l'Académie.

b) Coût des repas livrés par API

Délibération 44/26

Monsieur BLOCKLET donne lecture d'un courrier reçu par « API », prestataire des livraisons de repas en liaison froide à la cantine scolaire.

Ce courrier indique que compte tenu du contexte inflationniste actuel, la société « API » est en mesure d'augmenter ses tarifs pour l'année scolaire 2026-2027. Le nouveau tarif des repas à compter du 1^{er} septembre 2026 sera de 3,11 € TTC au lieu de 3,04 € TTC.

Monsieur Le Maire propose d'augmenter le tarif du repas à 4,10 € au lieu de 4 € auprès des familles pour l'année scolaire 2026-2027. La commune avait pris en charge l'augmentation pour l'année scolaire 2024-2025.

Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide à l'unanimité** d'augmenter le tarif du repas de cantine à 4,10 € au lieu de 4 € auprès des familles pour l'année scolaire 2026-2027.

c) Règlement de la cantine

Délibération 45/26

Monsieur Le Maire souligne que durant la séance du conseil municipal du 29 avril dernier, Madame Outrequin avait fait part qu'afin de ne plus perturber le service de la restauration scolaire, il serait possible que les parents ne puissent plus récupérer le repas de leur enfant quand il est malade.

Monsieur Le Maire réitère la proposition de Mme Outrequin.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de maintenir ce service de récupération du repas lorsque l'enfant est absent entre 10h30 et 11h auprès du service de restauration scolaire après avoir contacté la Mairie. Le règlement de la cantine sera modifié pour la rentrée septembre.

Monsieur BLOCKLET fait part que la directrice de l'école ainsi que les enseignants souhaiteraient bénéficier du service de restauration scolaire à partir de la rentrée septembre 2026.

Madame QUENOT demande comment les agents de la restauration organiseront le service.

Monsieur Le Maire répond que les enseignants seront servis au même moment que les enfants soit lors du premier, soit du deuxième service. Cependant, du fait les effectifs sont élevés, il se révélera compliqué d'accueillir des personnes supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec une abstention de ne pas permettre aux enseignants d'utiliser le service de restauration scolaire, afin de préserver l'organisation.

Monsieur JANOSKOVA fait part que Mme Outrequin souhaite modifier le règlement de la garderie en ajoutant un paragraphe comme suit : « Tout enfant récupéré à la sortie scolaire à 16h30 ne pourra revenir en garderie pour quelque motif que ce soit (ex : rendez-vous avec l'enseignant, récupérer des affaires oubliées en classe...) Toute sortie est définitive. »

Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide à l'unanimité** d'ajouter ce paragraphe au règlement de la garderie.

5 Travaux de voirie en cours et futurs

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les préparations de travaux de gravillonnage rue Georges Thuillier, de la Ville et Capitaine ont été effectués. L'entreprise STPA doit revenir le 1^{er} juillet pour le gravillonnage, et le 17 juillet pour le balayage du rejet des gravillons.

Les travaux de voirie rue d'Amiens au niveau de la mare jusqu'au tour des haies seront décalés en 2027.

M. BORDET Éric signale que suite à la fuite d'eau sur la chaussée au niveau du 34 rue d'Amiens, la chaussée s'est fragilisée et propose de reporter les travaux de voirie.

M. BLOCKLET informe que Veolia devrait effectuer des travaux sur cette rue avant les travaux de voirie.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de bordurage devraient avoir lieu en 2027 rue Friande. Monsieur Le Maire s'est entretenu avec le maître d'œuvre Noea, qui a signalé un souci d'alignement de près de 2 mètres sur la première parcelle rue d'Amour. Si ce souci n'est pas rétabli, il sera nécessaire d'établir une circulation à sens unique, en tenant compte du talus actuel en face de cette parcelle, et la voirie ne pourra pas dépasser une largeur de 3,5 mètres. Pour que la rue puisse avoir un double sens, sa largeur devrait être de 5 mètres.

Monsieur BLOCKLET contactera les propriétaires pour suggérer une proposition pour aligner la parcelle concernée.

6 Obtention de la DETR

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de financement au titre de la DETR pour le projet de construction de deux murs nécessaires à la pratique du sport de la Pelote Picarde, une subvention de 5 968 €, soit 35 % de 17 050 € a été accordée par l'État.

7 Travaux en cours en régie

a) Réparation de la mare du Boyaval

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que le propriétaire du véhicule accidenté, prendra en charge les dégâts causés.

Un bac à fleurs a été déposé à la mare en hommage aux victimes.

Monsieur Le Maire laisse la parole à monsieur Janoskova.

Monsieur JANOSKOVA informe le Conseil Municipal que les agents du service technique ont réalisé un béton désactivé aux abords de la salle Socioculturelle et du parking, afin de faciliter l'entretien des espaces.

Ces aménagements seront agrémentés de pots de fleurs.

Le massif à l'intersection de la rue Capitaine et de la Ville sera végétalisé.

Les tilleuls au terrain du ballon au poing ont été taillés dernièrement par une entreprise.

Le cimetière a été désherbé par les agents du service technique.

Monsieur CAGNART suggère de retirer la clôture qui divise les deux terrains de football, actuellement envahis par des orties, pour faciliter les opérations de tonte par les agents du service technique.

8 Vidéoprotection : ajout d'une caméra sur la RN25

Monsieur BLOCKLET fait part au Conseil Municipal qu'il s'est produit récemment de multiples vols de carburant sur les aires de stationnement des camions en face du G20. Il propose l'installation d'une caméra infrarouge sur la route nationale 25, permettant ainsi la lecture des plaques d'immatriculation et la vérification des délits. Une demande de devis a été effectué, celui-ci s'élève à 4 102,80 € TTC.

Madame QUENOT fait part que le plan proposé ne permet pas de voir la totalité des places de stationnement pour poids lourds.

Monsieur BLOCKLET indique qu'il se penchera sur les détails auprès de la société Cityprotect pour avoir une perspective plus large.

Monsieur BLOCKLET propose d'installer une caméra à l'intersection rue d'Amiens, rue Alexis en direction du chemin du tour des haies, afin de pouvoir observer les véhicules quittant le village.

Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide à l'unanimité** d'ajouter deux caméras supplémentaires, soit une sur la RN25 pour visionner le parking des camions ainsi qu'à l'intersection rue d'Amiens rue Alexis en direction du chemin du tour des haies.

Une déclaration à la Préfecture est nécessaire, étant donné de l'ajout de deux caméras supplémentaires.

9 Compte-rendu de la réunion AMR80 à Méaulte

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est rendu au congrès des Maires de la Somme le jeudi 4 juin dernier, et qu'il s'est entretenu avec la banque « AFL » qui est une banque des collectivités locales.

En synthèse, l'AFL est une banque créée par la loi du 26 juillet 2013, grâce au soutien et à la volonté d'élus locaux pour répondre durablement à leurs besoins de financement et pour soutenir, sans discontinuité, leurs investissements.

La particularité et le préalable à toute mise en place d'un financement est l'adhésion de la collectivité à l'Agence France Locale. Il y a plus de 1 300 collectivités membres qui détiennent l'intégralité du capital de l'AFL.

Une estimation de la prise de participation en capital (dépense d'investissement) de la commune de Talmas a été effectuée, celle-ci pouvant être versée en plusieurs années (dans un maximum de 10 ans) et calculée à l'échelle d'un ou plusieurs budgets.

Par ailleurs, la commune de Talmas est éligible à l'adhésion à l'AFL, pour cela une adhésion de 3 900 € est à verser. Le coût de l'adhésion est calculé en fonction de la population, de la superficie du territoire et du financement.

En effet, elle répond aux exigences de solvabilité imposées par les statuts et la banque vérifie notamment au travers de leur notation financière (Note de la collectivité de Talmas 3,43), établie pour chaque collectivité sur les comptes de l'année (N-2) (Note de 1 = Meilleure note, 7 = Note la plus dégradée).

Monsieur Le Maire prendra contact avec cette banque si la commune envisage de faire un emprunt afin de connaître les propositions.

10 Entretien du terrain de foot chemin de Beauquesne

Monsieur BLOCKLET fait part au Conseil Municipal qu'il est toujours dans l'attente du retour du propriétaire de la parcelle ZM99 concernant la proposition d'achat pour le futur terrain de football. La parole est laissée à monsieur Cagnart.

Monsieur CAGNART signale que le terrain de football est très abîmé. Trois devis ont été réalisés auprès de l'entreprise Renov'sport pour restaurer l'état.

Le premier comprend l'amélioration de la planimétrie, c'est-à-dire qu'il y aura 20 tonnes de terre végétale criblée pour reboucher les plus grosses déformations des zones de but et de l'axe central, puis en deuxième étape un regarnissage avec un combiné enfouisseur à disque spécifique à raison de 25g/m² avec un mélange spécifique terrains de sports composé de 3 ray Grass anglais de type PRO 50P et pour

finaliser un épandage de 200 kg d'engrais de type Multigreen Green One avec un épandeur centrifuge. Cette opération est à réaliser à l'intersaison.
Ce devis s'élève à 4 836 € TTC.

Le deuxième devis comprend pour la première étape, le sablage général du terrain avec du sable de 0/2, siliceux, lavé, roulé et non calcaire spécifique. Puis un décompactage avec incorporation du sable jusqu'à 25 cm de profondeur avec un Vertidrain. Puis, pour finaliser un épandage de 200 kg d'engrais de type Multigreen Green One avec un épandeur centrifuge.
Cette opération est à réaliser en période hivernale.
Le devis s'élève à 4 176 € TTC.

Le troisième devis comprend uniquement un placage des zones de butts, soit un nivellement, un travail de sol, une stabilisation, l'apport de terrain spécial pour rattraper les déformations et la mise en place des mini-rouleaux d'une épaisseur de 2,5 cm.
Cette opération est reconnue comme haut de gamme.
Ce devis s'élève à 2 760 € TTC.

Il n'est pas utile de réaliser les deux premières propositions chaque année.

Monsieur BLOCKLET propose de signer le premier et le deuxième devis pour un montant total de 9 012 € TTC afin de remettre le terrain de football en état, car celui-ci n'a pas été entretenu depuis de nombreuses années.

Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide à l'unanimité** d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les devis proposés pour un montant total de 9 012 € TTC auprès de l'entreprise Renov'sport.

11 Mise en place de deux lanternes supplémentaires rue d'Amiens

Délibération 46/26

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que des administrés ont sollicité l'installation d'un éclairage public devant le 7 et le 34 rue d'Amiens, étant donné que cette section de la rue ne possède pas d'éclairage. Un devis a été réalisé auprès du Territoire d'Énergie de la Somme pour l'installation de deux lanternes en LED. Celui-ci s'élève à 2 032 € TTC. La contribution de la commune s'élève à 1 280 €, le reste sera pris en charge par le TE80.

Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide à l'unanimité** d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le devis du Territoire d'Énergie de la Somme pour l'installation de deux lanternes rue d'Amiens.

Monsieur BLOCKLET informe le Conseil Municipal que le TE80 effectuera un recensement des candélabres au sein de la commune pour évaluer le nombre de lanternes au sodium encore en place, étant donné que ce type d'éclairage n'est plus en production, à présent, ce sont des systèmes d'éclairage LED.

12 Assurance Groupama

Monsieur BLOCKLET fait part au Conseil Municipal que la compagnie d'assurance Groupama a transmis une proposition tarifaire concernant une assurance cyberattaque afin de protéger toutes les données de la Mairie.

Cette proposition se décompose comme suit :

Montant de garantie par année d'assurance	Franchise	Formule de garantie souhaitée et cotisation annuelle TTC
75 000 €	1 500 €	534,10 €
150 000 €	1 500 €	712,86 €

Elle a également transmis une grille tarifaire pour la vérification des extincteurs. Un comparatif sera réalisé avec le prestataire actuel pour déterminer si l'offre est bénéfique ou pas.

Monsieur Le Maire signale que les contrats d'assurance pour les véhicules appartenant à la commune ont récemment fait l'objet d'une révision, ce qui a permis de réaliser une économie de 240 €.

Un rendez-vous a été organisé entre Monsieur Le Maire et la compagnie d'assurance AMP pour discuter d'une proposition d'assurance portant sur les bâtiments communaux. Il attend toujours le devis et les garanties. La comparaison avec Groupama sera effectuée dès que les informations nous seront parvenues.

13 Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Délibération 47/26

Monsieur BLOCKLET rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 02 avril 2025 pour la mise en place de la taxe sur les logements vacants.

L'article 108 de la loi de finances pour 2026 a fusionné la taxe sur les logements vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en une seule taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH).

En effet, la précédente délibération d'instauration de la THLV devenant caduques au 1er janvier 2027, il est donc nécessaire pour la commune souhaitant s'inscrire dans le nouveau dispositif de la TVLH d'instituer cette nouvelle taxe par délibération.

Monsieur BLOCKLET propose de maintenir la taxe d'habitation sur les logements vacants au 1^{er} janvier 2027.

Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide à l'unanimité** décide de maintenir la taxe d'habitation sur les logements vacants au 1^{er} janvier 2027.

14 Mise en place d'un coffre-fort électronique

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de mise en place d'un coffre-fort électronique a été sollicité auprès du personnel communal et des élus, afin de pouvoir y déposer les documents personnels et confidentiels. Monsieur Le Maire explique le dispositif. Un devis a été établi par Somme Numérique, celui-ci s'élève à 426,14 € TTC pour l'abonnement annuel, la contribution par agent et la mise en place de celui-ci.

La mise en place d'un coffre-fort électronique doit faire l'objet d'une saisine auprès du CST si le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Monsieur Le Maire propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain CST de la CCTNP.

Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'installer ce coffre-fort électronique et de le mettre à l'ordre du jour du prochain CST.

15 Recensement 2027

Monsieur BLOCKLET fait part au Conseil Municipal que le recensement national se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027. La commune est à la recherche d'agents recenseurs et invite les personnes intéressées à se rapprocher du secrétariat de la Mairie. La secrétaire de Mairie assurera le rôle de coordonnatrice. Avant le démarrage de ce recensement, des séances de formation sont prévues.

Madame QUENOT demande si ces agents seront réénumérés.

Monsieur BLOCKLET répond que oui.

16 Questions diverses

Monsieur JANOSKOVA demande le budget prévu pour les récompenses des maisons fleuries.

Monsieur BLOCKLET répond qu'habituellement une carte-cadeau d'une valeur de 25 € chez Botanic, est remise à chaque gagnant. Une enveloppe de 300 € sera attribuée pour cette opération.

Monsieur JANOSKOVA signale que les poubelles de l'école ont été déplacés à l'opposé de l'entrée de l'école, car elles gênent le passage des piétons.

Un lave-vaisselle professionnel a été installé à la cantine de l'école afin de faciliter le travail des agents de la restauration. Le lave-verre du bar de la salle Socioculturelle sera installé prochainement.

Les blocs d'éclairage de secours situés au-dessus des portes d'entrée de l'école seront changés prochainement.

Monsieur JANOSKOVA indique qu'une solution de collecte va être envisagée pour les gros cartons de l'école.

Monsieur JANOSKOVA a signalé qu'un des quatre systèmes de la climatisation de la salle Socioculturelle est défectueux. Une demande devis est en cours.

Monsieur BORDET précise que la section Elit'Dance de l'ASL avait planifié de préparer son décor pour le spectacle de danse à la salle socioculturelle le vendredi matin. Cependant, afin que les élèves soient en sécurité et pour permettre à l'école d'utiliser la salle climatisée pendant la matinée et l'heure de déjeuner suite aux fortes chaleurs, l'association a décidé de repousser l'installation à l'après-midi.

Clôture de la séance à 22h30

A Talmas, le 30 juin 2026

Le Président de séance

Secrétaire de séance

Patrick BLOCKLET



Sabine DENIS